



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

56 N° 4 1929

La fonction liturgique par excellence, la Messe. Esquisse historique (2)

Louis LEFEBVRE

p. 265 - 288

<https://www.nrt.be/es/articulos/la-fonction-liturgique-par-excellence-la-messe-esquisse-historique-2-3321>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La fonction liturgique par excellence : la Messe.

ESQUISSE HISTORIQUE

(Suite)

3. — FORMATION DES GRANDES LITURGIES.

Durant les trois siècles de persécution violente subie par l'Église naissante, la liturgie de la sainte messe était forcément restée simple et rudimentaire ; les habitations privées ou les catacombes, et l'ensemble des circonstances qui exigeaient de la part des chrétiens une extrême prudence, ne pouvaient favoriser l'épanouissement des rites à leur début ; mais dès que la paix eut été rendue à l'Église, la liturgie primitive prit un merveilleux accroissement ; déjà vers l'an 390 il existe quatre types fondamentaux de liturgies : le rite syrien à Antioche ; le rite grec à Alexandrie, le rite romain à Rome et dans la majeure partie de l'Occident chrétien, le rite ambrosien à Milan. Chacune de ces liturgies s'étend, se développe, s'enrichit de rites nouveaux, se subdivise en sous-types nettement différenciés, aboutissant enfin aux messes, de facture si majestueuse et si variée, telles que les possède aujourd'hui l'univers chrétien. Nous ne nous occuperons dans cette étude que des développements et de la structure de la Messe Romaine, parce que, étant la nôtre, elle jouit seule pour nous d'un intérêt immédiat et vraiment pratique.

a) *La messe du IV^e au VIII^e siècle.* Au quatrième siècle déjà, nous trouvons dans le cérémonial de la messe la plupart des rites dont se compose notre messe moderne. L'office s'ouvre par le salut qu'adresse l'évêque à l'assistance : « Pax Domini sit vobiscum » ou simplement : « Pax vobis » ; on lui répond : « Et cum spiritu tuo ». L'évêque est entouré du « presbyterium » ou conseil de prêtres, qui célébreront avec lui comme le font encore aujourd'hui les nouveaux prêtres, le jour de leur ordination. Aussitôt commence la lecture de plusieurs passages de l'ancien Testament, des Actes et des lettres des Apôtres, entrecoupés du chant des psaumes ; à Rome, ces lectures seront bientôt précédées d'une oraison appelée « Oratio ad collectam » correspondant à notre « collecte » actuelle ; nous en verrons plus loin la signification. Le psaume qui suit chaque lecture sera aussi à Rome accompagné d'une oraison : le samedi des Quatre-Temps a conservé cette texture primitive ; le diacre indique aux fidèles l'attitude de la prière : « Flectamus genua : fléchissons le genou » ; puis un sous-diacre les fait se relever : « Levate, levez-vous ». Ce rite n'a été conservé qu'aux Quatre-Temps, à certains jours de Carême, aux monitions du Vendredi-Saint et aux oraisons des Prophéties du Samedi-Saint (1). Un diacre ou un prêtre monte ensuite à l'ambon (2), et chante un passage de l'Évangile. Suivent les exhortations des prêtres sur les lectures qu'on vient de faire ; l'évêque les termine par son homélie. Un diacre monte ensuite à l'ambon et congédie solennellement les infidèles et les hérétiques, puis les catéchumènes sur lesquels il récite une prière litanique (3) : à chacune des demandes de cette

(1) Bien d'autres avertissements, disparus pour la plupart, étaient donnés à cette époque au cours de l'office par le diacre : « State!, debout! », « State cum silentio!, silence! », « Humiliate capita vestra Deo, humiliez vos fronts devant Dieu », etc. Cette dernière formule précède encore l'oraison « super populum » des messes de Carême. — (2) Lieu élevé situé vers le milieu du chœur, et du haut duquel se faisaient les lectures, les proclamations, les exhortations et certaines prières publiques : nous allons en voir un exemple. — (3) C'est du moins ce qui se pratique à Jérusalem et à Antioche ; à Rome le renvoi des catéchumènes n'a pas cette solennité : un diacre, à l'issue de la phase non-sacrificielle de la

prière le peuple répond : « Kyrie eleison » : c'est la première forme de notre Kyrie; aux siècles suivants, dans la liturgie romaine, une longue prière litanique se rapprochant beaucoup de nos Litanies des Saints, précédée et suivie du « Kyrie eleison » (1), sera chantée pendant le trajet du clergé, du lieu de rendez-vous à l'église stationnale (2) où se célébrera l'office (3); ce chant subsiste encore avec son cachet primitif aux Vigiles de Pâques et de la Pentecôte (4) : il est, en effet, ces jours-là immédiatement suivi du chant solennel du « Kyrie eleison » sans Introït (5). L'évêque bénit une dernière fois les catéchumènes, et ceux-ci se retirent. Le diacre, toujours à l'ambon, commence alors la litanie appelée la « Catholikè » ou Prière universelle, analogue à l'ancienne Prière des fidèles; chaque demande est accompagnée de l'invocation traditionnelle des fidèles : « Kyrie eleison! » A cette prière correspond aujourd'hui les prières du prône. Suit le baiser de paix

messe, monte à l'ambon, et se contente de dire : « Catechumeni recedant! Que les catéchumènes se retirent! » Ce rite dut disparaître vers le vi^e siècle avec la fin du catéchuménat et de la pénitence publique.

(1) Il semble bien que le « Kyrie eleison » n'ait été introduit à Rome que vers l'an 500; l'Eglise Romaine l'emprunta vers cette époque à l'Eglise de Jérusalem; le concile de Vaison, tenu en 529, en ratifie l'introduction. Mais la prière litanique était déjà une forme très ancienne de la liturgie romaine. — (2) La « Station » désigne la messe que le pape célèbre à certains jours dans une basilique déterminée de Rome, et à laquelle assiste tout le clergé romain; les fidèles y sont tous convoqués. Le missel a conservé le nom des anciennes stations en tête des messes des grandes solennités du Temps, des fêtes de Carême, de Pâques, de la Pentecôte et des Quatre-Temps. — (3) Au début de la procession, le pape récite une oraison nommée « Oratio ad collectam » c'est-à-dire « Oraison pour le rassemblement »; le clergé et le peuple se rassemblent, en effet, dans une basilique désignée, avant de se rendre à l'église stationnale. Cette oraison, répétée presque toujours dans les mêmes termes au commencement de l'office, y conservera sa dénomination primitive : voilà pourquoi la première oraison de la messe est appelée Collecte. — (4) Les litanies des Saints sont encore actuellement récitées avant la messe, le jour de saint Marc, et les trois jours des Rogations; mais elles ne se rattachent plus directement à la messe. — (5) C'est au vi^e siècle, vraisemblablement, que s'établit à Rome l'usage d'entonner, lors de l'entrée du clergé dans la basilique, un psaume appelé « Psalmus ad introitum »; nous n'en avons conservé que l'antienne répétée, un verset et le « Gloria Patri ».

qui ouvre la phase sacrificielle de la messe. Celle-ci est remarquable par son unité qui contraste singulièrement avec la bigarrure apparente de la première phase : tous ses rites, en effet, désormais fixés, tendent vers un seul et unique but : l'holocauste, opéré par la consécration, consommé par la communion : nous allons les décrire sommairement dans l'« *Ordo Romanus I* » qui date du VIII^e siècle.

b) Les « *Ordines Romani* ». Les « *Ordines Romani* » sont les livres liturgiques contenant la description du cérémonial de la messe papale solennelle ; Dom Mabillon les a classés et en a publié au moins seize différents ; le dernier cérémonial, celui dont l'Eglise romaine se sert encore aujourd'hui, date de 1570 : c'est l'année de la publication par le Pape Saint Pie V (1566-1572) du Missel et du Bréviaire romains actuels. L'*Ordo Romanus I* date vraisemblablement du pape Etienne III (768-772) ; il ne s'est pas évidemment cristallisé d'un seul coup, mais a commencé à se former vers le ve siècle.

La phase non sacrificielle de la messe, dans l'*Ordo Romanus I*.

Nous nous bornerons à signaler et à décrire dans ce paragraphe les innovations et les changements introduits par l'*Ordo Romanus I* dans la première partie de la messe des IV^e et V^e siècles que nous venons d'exposer. Le pape, parti du « patriarchium » de Latran, se rend à l'église stationnale, accompagné de ses sept diacres (1), des sept sous-diacres, et d'autres ministres inférieurs et fonctionnaires qui ouvrent la marche, puis des dignités palatines ; il y a été précédé du clergé, évêques suburbicaires et prêtres des « titres » ou principales paroisses de Rome (2) ; ceux-ci sont assis au

(1) Rome est, à ce moment, divisée en sept régions ecclésiastiques ; à la tête de chacune est un diacre ; le premier des diacres se nomme archidiacre ; chaque diacre a sous ses ordres un sous-diacre et des acolytes ; ces diacres administrent les biens temporels de l'Eglise de Rome ; ils prirent, à cette époque, le nom de « cardinaux-diacres ». — (2) Les sept évêques des diocèses voisins de Rome, et les vingt-cinq prêtres des vingt-cinq titres de Rome prirent respectivement à cette époque le nom de « cardinaux-évêques » et de « cardinaux-prêtres ».

« presbyterium » de l'église, les uns à droite, les autres à gauche de la « cathedra » papale située au fond de l'abside. Le pape entre au « secretarium » (1) de la basilique et y est revêtu des ornements sacrés : ce n'est qu'au XIV^e siècle que naîtra la coutume d'habiller le pontife au trône. Cependant un acolyte et un sous-diacre portent l'évangélaire à l'autel ; le sous-diacre régional qui lira l'épître se présente au pape, se nomme, nomme les chantres désignés de la « Scola » ; ceux-ci, au signe du pape, se rangent devant l'autel et entonnent l'« Antiphonam ad introitum », notre Introït : il consiste encore en un psaume à antienne ; le psaume disparaîtra vers le XI^e siècle ; comme nous l'avons dit, l'antienne seule subsistera avec un seul verset du psaume. A ce moment, le pape s'avance, soutenu par les deux premiers diacres, précédé d'un sous-diacre portant le « thymiamaterium » ou grand encensoir brûle-parfum (2), qui primitivement était un réchaud servant à rallumer les cierges portés par les acolytes ; sept acolytes, portant chacun un chandelier, accompagnent le sous-diacre. Deux acolytes présentent au pape arrivé au sanctuaire un coffret contenant une réserve de saintes espèces dont on prendra une parcelle pour la mettre dans le calice : cette coutume d'unir le sacrifice du jour aux sacrifices

(1) Grande salle attenante à la basilique, et qui sert de sacristie et de salle de réunions. — (2) L'encens fut introduit dans le culte chrétien sous le règne de Constantin (306-337) ; durant les persécutions, il avait été considéré comme voué à l'idolâtrie. On le brûla d'abord dans des « thymiamateria » suspendus aux abords de l'autel ; les encensements proprement dits, faits avec de petits encensoirs portatifs, n'apparaîtront qu'un peu plus tard : nous voyons d'abord apparaître l'encensement de l'autel et du clergé durant le *Credo*, dans la liturgie romano-carolingienne, au IX^e siècle ; puis l'encensement des « oblats », dans l'Ordo germanique du XI^e siècle ; enfin l'encensement de l'Évangile au XII^e siècle. Rome n'adopta le rite de l'encensement que vers le XIII^e siècle. Les encensements actuels et les prières qui les accompagnent datent du XIII^e siècle : encensement de l'autel et du célébrant à l'Introït ; encensement de l'Évangile et du célébrant à l'Évangile ; encensement des oblats, de l'autel, du clergé et des fidèles à l'Offertoire. On trouve même la formule d'imposition et de bénédiction de l'encens à l'Offertoire : « Per intercessionem beati Michaëlis... » dans les missels non-romains du XI^e siècle.

précédents était déjà ancienne, ainsi que la coutume d'envoyer une parcelle ou « fermentum » de l'hostie du pape aux prêtres des paroisses de Rome (1). Le pape arrivé devant l'autel prie un instant, donne la paix à un des évêques, à tous ses diacres, fait signe à la scola d'entonner le Gloria Patri du « Psalmus ad introitum », puis baisant l'Évangile, gagne sa « cathedra » ; il est debout et tourné vers l'Orient (2). On chante alors le « Kyrie » ; la litanie a disparu, mais les invocations sont répétées aussi souvent que le désire le pape. Le Kyrie fini, le pontife entonne le « Gloria in excelsis » : cet hymne est d'origine fort ancienne, il date peut-être du premier siècle ; il a été importé d'Orient par l'Église romaine vers le VI^e siècle ; primitivement réservé à la première messe de Noël, il fut accordé par le pape saint Symmaque (498-514) aux seuls évêques, les dimanches et les fêtes des martyrs ; l'Ordo Romanus I ne le réserve qu'aux messes du pape, et l'Ordo de saint Amand (3) ne le permet aux prêtres qu'à la vigile de Pâques (4), et à la première messe qu'ils célèbrent dans le « titre » pour lequel ils ont été ordonnés ; mais dès le XI^e siècle, du fait de l'introduction de la liturgie romaine en pays germanique, évêques et prêtres récitent communément le Gloria (5) ; il n'est omis qu'aux temps de pénitence, aux fêtes qui suivent l'Épiphanie et la Pentecôte (sauf les dimanches) et à la plupart des vigiles et des messes votives.

La messe papale n'a invariablement qu'une seule collecte ; il en est encore ainsi au XIII^e siècle ; toutefois à cette époque, les prêtres de la Curie romaine ont à dire, en sus de la collecte du jour, quatre oraisons aux fêtes de Carême (6). Les lectures, dès le VI^e siècle,

(1) Institution du pape saint Miltiade en 311 ; Rome comptait déjà à cette époque environ 46 églises et chapelles desservies chacune par un prêtre. —

(2) Il tourne donc le dos à l'assistance, si la basilique est orientée ; mais à l'autel il garde encore le visage tourné vers les fidèles ; dès le IX^e siècle, cependant, le célébrant, même à l'autel, tournera le dos à l'assistance. — (3) Ordo romain contemporain de l'Ordo Romanus I. — (4) Le Sacramentaire Grégorien (IX^e siècle), ne le leur concède qu'à Pâques. — (5) Attesté par Bernold de Constance dans le « Micrologus ». — (6) La multiplication des oraisons s'introduit déjà vers le

XI^e siècle, et permet ainsi de dire la messe à plusieurs intentions.

se réduisent à deux : l'Épître, ordinairement tirée des lettres des Apôtres, exceptionnellement des Prophètes, par exemple aux fêtes de Carême (1); et l'Évangile.

Entre ces deux lectures se chante le Graduel qui était auparavant un psaume à répons comme l'atteste saint Augustin (396-430), mais qui, chanté et écouté pour lui-même, s'est revêtu d'une cantilène; et celle-ci a fini par étouffer le psaume, dont il ne reste que le répons et un verset; il est suivi de l'« Alleluia », qu'on ne chantait au début du *ve* siècle que le jour de Pâques, et d'un verset : vers le *xie* siècle l'Alleluia et son verset ont, durant le temps pascal, subsisté seuls sans le graduel; saint Grégoire (590-604) accorda l'Alleluia aux dimanches et aux fêtes de l'année; à la même époque on ajouta au graduel des messes du Carême et des trois dimanches précédents, qui ne possèdent pas d'Alleluia, un psaume, écourté ordinairement et sans répons, appelé « trait » : toutefois, les mardi, jeudi et samedi de Carême ne l'ont pas. L'épître est chantée par un sous-diacre; l'Évangile par un diacre : celui-ci baise les pieds du pontife qui le bénit avec la formule encore aujourd'hui en usage : « Dominus sit in corde tuo... »; mais la prière « Munda cor meum » n'apparaîtra qu'au *xie* siècle; le diacre monte à l'autel, prend l'évangélaire, le baise et se rend à l'ambon, accompagné de trois sous-diacres thuriféraires portant le thymiamaterium et de deux acolytes ayant leurs chandeliers allumés; il chante l'Évangile, tourné vers le midi (2); le « Dominus vobiscum », le « Gloria tibi Domine », le « Laus tibi Christe » ne sont pas un usage romain, mais gallican du *vi*^e siècle : l'Ordo Romanus II, romano-carolingien (*ix*^e siècle), les prescrira; l'encensement de l'Évangile n'est adopté qu'au *xiii*^e siècle. La lecture finie, un sous-diacre présente l'évangélaire à baiser à tout le clergé; au *ix*^e siècle on le fera même baiser à toute l'assistance; puis on le renferme dans son écrin. Le pape salue le diacre : « Pax tibi! », puis l'assistance :

(1) Le parallélisme fréquent entre l'épître et l'évangile aux fêtes de Carême est particulièrement frappant. — (2) Au *xie* siècle la coutume s'établit de se tourner vers le Septentrion pour chanter l'Évangile.

« Dominus vobiscum » ; on lui répond : « Et cum spiritu tuo » ; puis il dit : « Oremus ! ». Cette invitation n'est suivie d'aucune formule extérieure : la « Prière des fidèles » a disparu.

La phase sacrificielle.

L'Offertoire. — Les deux cierges des acolytes sont placés entre l'autel et l'assistance ; il n'y a pas encore de croix sur l'autel (1), mais souvent des ex-voto en forme de croix sont suspendus autour de la « mensa » (2) ; deux diacres au moins étendent le corporal sur l'autel, car il consiste encore à cette époque en une nappe recouvrant tout l'autel.

Cependant le pape se rend à la balustrade (notre banc de communion), pour recevoir les offrandes des fidèles (3) ; toutefois il ne recevra que les offrandes des nobles et des matrones ; un évêque assistant se chargera des offrandes du peuple : le contenu des burettes offertes est versé dans un grand calice tenu par un sous-diacre, et le calice, dans un « scyphus », sorte de grand récipient porté par un acolyte ; quant aux pains, ils sont déposés dans une grande nappe portée par deux acolytes (4).

Le pontife et l'archidiaque se lavent ensuite les mains (5), puis ce dernier dispose sur l'autel autant de pains qu'il en faut pour la

(1) Plus tard, sous Innocent III (1198-1216), la « Crux stationalis » portée en tête de la procession du pape est posée à l'autel entre deux cierges ; elle sera bientôt remplacée par notre croix fixe actuelle ; au xiii^e siècle, sept cierges seront installés sur l'autel ; dès le xv^e siècle, ils seront, pour la symétrie, réduits à six ; le nombre de sept ne subsistant qu'à la messe pontificale. — (2) La table du sacrifice, l'autel. — (3) L'offrande du pain par les fidèles disparut lors de la substitution du pain azyme au pain levé ; on fit alors des offrandes d'argent : l'offrande qui s'est maintenue aux services funèbres ou à certaines messes commémoratives en est un vestige. — (4) Ces pains étaient encore des pains levés, mais en forme de couronne ; le pain azyme ne sera adopté qu'entre le ix^e et le xi^e siècle ; toutefois, ainsi que le rapporte Bède (viii^e siècle), les Anglo-Saxons en usaient déjà. — (5) A la messe actuelle, le prêtre, après l'Offertoire, se lave l'extrémité des doigts ; mais ce rite n'a plus l'utilité qu'il avait autrefois : le pontife pouvait en effet se maculer en recevant les offrandes des fidèles ; le rite actuel symbolise la parfaite pureté que requiert l'offrande du redoutable Sacrifice de la messe.

communion (1). Dans le calice il verse les burettes offertes par le pape et ses diacres, et y mêle un peu d'eau qu'il verse en forme de croix ; cette eau est présentée par un membre de la scola. Le Pontife reçoit les « oblatae » (offrandes) des diacres ; puis il reçoit les siennes propres que lui présente l'archidiacre : elles consistent en deux pains que le pape pose lui-même sur l'autel ; l'archidiacre place le calice à la droite de ces deux pains (2). Durant toute cette cérémonie la scola a exécuté un psalme à répons nommé « Antiphona ad offertorium » dont il ne nous reste plus que l'antienne. L'offertoire fini, le pape fait arrêter le chant et récite à voix basse l'« orationem super oblata » ou « secrète » qui s'achève par le « Per omnia saecula saeculorum » à haute voix. Les sous-diacres se placent entre l'autel et la nef ; les évêques, les prêtres et les diacres derrière le pontife, ces derniers probablement en file sur deux files. Le pontife chante la Préface : cette prière et les formules qui la précèdent, introduites à Rome au VI^e siècle étaient déjà connues de saint Cyprien à Carthage au III^e siècle, et de saint Cyrille de Jérusalem au IV^e siècle ; assez rapidement il y eut une grande variété de préfaces suivant les solennités et les églises (3). La scola conclut la préface par le « Sanctus » ou « Trisagion » (4) exécuté par les sous-diacres régionnaires ; le « Sanctus » a été inséré à cette place au IV^e siècle ; saint Augustin ne le connaît pas. Tous s'inclinent ; après le chant du Sanctus le

(1) Les pains en surabondance sont distribués aux pauvres. — (2) À la messe pontificale, le diacre présente encore deux hosties à l'évêque, mais une seule sera consacrée ; aux grandes solennités papales, par exemple à la messe du Couronnement du Souverain Pontife, des trois hosties présentées au pape, deux sont préalablement consommées par l'un de ses familiers, qui atteste ainsi la pureté de la matière offerte. — (3) Le Sacramentaire Léonien (fin du V^e siècle) en compte jusqu'à 267 ; nous n'en possédons plus que treize (ou mieux quinze, si l'on ajoute les Préfaces propres de la messe du Christ-Roi, 1926, et de la nouvelle messe du Sacré-Cœur, 1929) ; cette restriction date du Sacramentaire Grégorien ; l'« Exultet » de la bénédiction du Cierge pascal, le Samedi-Saint, est un exemple de préface gallicane du VII^e siècle. Le pape saint Gélase (492-496) composa de nombreuses préfaces et oraisons. — (4) Τρισάγιον : Trois fois saint.

pontife seul se relève, et, selon la solennelle expression de l'Ordo, « entre dans le Canon » (1).

Le Canon (2). — Jusqu'à la fin du IV^e siècle la prière eucharistique était récitée à haute voix ; mais au début du V^e siècle il n'en est plus ainsi ; au VI^e siècle on essaya de revenir à l'ancienne coutume, témoin la « Nouvelle » de l'empereur Justinien recommandant aux prêtres de faire à haute voix la divine oblation : mais l'usage de réciter le canon à voix basse avait définitivement prévalu ; aux VI^e et VII^e siècles, le respect des saints mystères devient si profond qu'on voit apparaître des courtines destinées à fermer les arceaux du « ciborium » qui surmonte l'autel ; chez les Grecs on a même, dès le V^e siècle, élevé un mur, l'« iconostase », entre l'autel et l'assistance (3). Dans le « De Sacramentis » (4), qui date de la fin du IV^e siècle, nous trouvons une rédaction du canon qui est substantiellement la même que celle du Canon Romain ; à cette époque, sous les pontificats de saint Damase (366-384) et de saint Léon (440-461), le canon était déjà composé des prières ; « Quam oblationem », « Qui pridie », « Unde et memores », « Supra quae » et « Supplices » ; le « Per eundem Christum... » qui termine cette dernière formule était la conclusion du canon ; il semble que, vers le VII^e siècle, cette clause fit place à la formule plus longue « Per quem haec omnia... » qui termine aujourd'hui le « Nobis quoque peccatoribus » et tout le canon. Quant à la prière « Quam oblationem », elle est certainement la conclusion d'une prière par laquelle les offrandes des fidèles sont offertes à Dieu, et que nous retrouvons dans le « Te igitur » et le « Memento » des vivants ; au cours de cette prière, les noms des fidèles qui avaient fait les offrandes étaient proclamés, mais bientôt

(1) Κανών : Règle, modèle : Le Canon est, en effet, la formule fixe, invariable, suivant laquelle le sacrifice doit s'offrir. — (2) Il sera bon, pour lire avec fruit et intérêt les lignes qui vont suivre, d'avoir sous les yeux le texte même du Canon Romain. — (3) Le « jubé » que l'on peut voir dans plusieurs cathédrales et collégiales de Belgique répond peut-être à la même conception. — (4) L'auteur de ce traité est un évêque de l'Italie septentrionale, donc de l'Eglise Romaine.

cet usage disparut; au IX^e siècle on se contenta de faire dans le Memento des vivants mention tacite des personnes pour lesquelles la messe était célébrée (1); dans la même prière trouvaient place les noms de saints et de martyrs en l'honneur desquels on offrait le sacrifice; la liste de ces noms, assez variable d'ailleurs, constituait ce qu'on appelait les « diptyques ». Quant au « Te igitur » et au memento des vivants (2), on en rencontre pour la première fois la rédaction actuelle ou peu s'en faut dans le Sacramentaire Gélasien qui date du début du VII^e siècle. Le « Communicantes » et le « Hanc igitur », qui semblent briser la ligne pure du canon antique, datent vraisemblablement du pape saint Symmaque, donc du VI^e siècle (3); ces prières jouissaient autrefois d'une grande variété; la seconde semble être une surcharge propre à certaines messes et qui, d'ailleurs, exprimant l'intention particulière du célébrant, faisait double emploi avec le Memento. Aujourd'hui les « Communicantes » propres sont réduits à six (4), et les « Hanc igitur » propres, à deux (5); quant aux diptyques, ils ont été définitivement formés par saint Symmaque des noms des Apôtres, des premiers papes et des principaux martyrs de Rome ou honorés dans cette ville (6). Nous avons suffisamment parlé de la consécration, de l'anamnèse et de l'épiklèse (7) pour ne pas avoir à y revenir

(1) C'est la raison pour laquelle on y ajouta, à la même époque, les mots : « ...pro quibus tibi offerimus : pour qui nous vous offrons ce sacrifice... » —

(2) Le « Memento » des vivants est plus exactement le « memento des assistants » : et voilà pourquoi on a, au VIII^e siècle, fait mention de tous les fidèles en général, à la fin du « Te igitur », par la formule : « ... et omnibus orthodoxis, atque catholicis, etc... » — (3) La dernière modification apportée à la formule « Hanc igitur » vient de saint Grégoire; il a ajouté après « ut placatus accipias », les mots : « diesque nostros in tua pace disponas : établissez nos jours dans votre paix. » — (4) Noël, Épiphanie, Jeudi-Saint, Pâques, Ascension, Pentecôte. — (5) Jeudi-Saint; — Pâques et Pentecôte (commun aux deux solennités). — (6) Dans l'Ordo Romanus I, le rite de la « concélébration » ne s'est pas conservé; mais l'Ordo de saint Amand le maintient aux grandes fêtes : les évêques et les prêtres, qui entourent l'autel, ont chacun à la main un corporal contenant deux pains, et prononcent les paroles de la consécration en même temps que le pape. — (7) D'ailleurs, la prière « Supplices te rogamus » n'a que des

ici. Passons au « Memento » des défunts et au « Nobis quoque peccatoribus » qui eux aussi paraissent briser l'unité du canon : le Memento des défunts n'existait pas encore dans la messe papale du VIII^e siècle ; mais depuis le VIII^e siècle il avait sa place aux messes privées de la semaine qui pouvaient être célébrées pour les morts ; les noms des morts pour lesquels on célébrait y étaient même lus sur les diptyques, puis on ajoutait la prière « Ipsis Domine et omnibus... ». Quant au « Nobis quoque peccatoribus », il a été intercalé dans la messe romaine en même temps que le « Communicantes » par le pape saint Symmaque ; sa liste de saints complète les diptyques du « Communicantes » en y ajoutant le nom du saint Précurseur saint Jean-Baptiste, de deux apôtres et de martyrs vénérés spécialement à Rome. Dans l'Ordo Romanus I, l'archidiaque, au « Per quem haec omnia » (1), soulève le calice et le pontife le touche avec ses deux hosties en disant : « Per ipsum et cum ipso... ». A la messe romaine actuelle, le rite de la petite élévation est plus compliqué : le célébrant fait d'abord de la main trois signes de croix sur l'hostie et le calice en disant : « Sanctificas, vivificas, benedicis » ; puis en disant : « Per ipsum et cum ipso et in ipso » il fait à l'intérieur du calice trois signes de croix avec l'hostie ; disant enfin « Est tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus Sancti » il trace, toujours avec l'hostie, deux signes de croix entre lui et le calice, puis il élève l'hostie et le calice en prononçant : « Omnis honor et gloria » (2).

La Communion. — Le Canon terminé, le pontife récite le

rapports très lointains avec l'épiklèse grecque : l'Ange dont il y est parlé n'est ni N.-S., ni le Saint-Esprit, mais bien un esprit angélique, et cette interprétation est confirmée par le « De Sacramentis ».

(1) Il ne semble pas que la clause « Per quem haec omnia » ait été une formule de bénédiction des fruits de la terre qu'on présentait parfois à bénir à ce moment de la messe ; les fruits et les « eulogies » (pains bénits) étaient bénits par une formule spéciale analogue à la formule de bénédiction de l'Huile des infirmes à laquelle l'évêque procède le Jeudi-Saint, à ce moment de la messe. — (2) Dans le rit lyonnais le prêtre fait la petite élévation au cours du Pater, lorsqu'il prononce : « Sicut in coelo et in terra. »

« Pater » puis le « Libera nos quaesumus ». Le Pater a été introduit dans la messe par les Églises de Jérusalem et d'Afrique, où la coutume était de célébrer tous les jours, où par conséquent trouvait plus particulièrement son application la 4^e demande : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » ; sa présence est attestée au IV^e siècle par saint Cyrille de Jérusalem, au V^e siècle par saint Jérôme et saint Augustin ; mais à Rome il ne fut introduit ou, du moins, mis à la place qu'il occupe actuellement, que vers la fin du VI^e siècle par saint Grégoire, qui l'a fait précéder du prologue : « Praeceptis salutaribus... ». L'épilogue du Pater : « Libera nos quaesumus... » paraît bien être aussi de saint Grégoire ; il était autrefois chanté comme il l'est aujourd'hui dans la liturgie lyonnaise et, le vendredi-saint, dans la liturgie romaine ; au cours de cette prière a lieu aujourd'hui la fraction de l'hostie ; en récitant la clause : « Per eundem Dominum... », le prêtre brise l'hostie en deux, détache de l'un des fragments une parcelle avec laquelle il trace trois signes de croix d'un bord à l'autre du calice, en prononçant : « Pax Domini sit semper vobiscum », puis il la laisse tomber dans le Précieux Sang en disant la formule : « Haec commixtio et consecratio... ». Au VIII^e siècle, à la fin du « Libera nos », l'archidiaque reçoit d'un acolyte la grande patène dans laquelle se trouvait la parcelle consacrée ou « sancta » réservée de la messe précédente ; il la présente au pape qui, après avoir fait trois signes de croix sur le calice en disant : « Pax Domini... », la met dans le calice (1) ; puis l'archidiaque donne la paix au premier des évêques qui la fera passer au clergé et à tout le peuple (2). Pendant ce temps le pontife détache de l'une de ses

(1) L'Ordo Romanus II (IX^e siècle) ne connaît plus le rite des « Sancta » ; la patène que l'acolyte présente au diacre est donc vide, et elle servira, comme elle l'a fait depuis, à recevoir les fragments résultant de la fraction du pain. Dans la liturgie romaine actuelle, le sous-diaque reçoit du diacre à l'Offertoire la patène vide, puis, descendu au bas des degrés de l'autel, il la tient élevée sous le voile huméral ; il la rendra au diacre après le Pater.

(2) Dans l'Ordo primitif, l'archidiaque ne reçoit pas la paix du pontife ; plus tard, le célébrant lui-même donnera la paix au diacre, après avoir préalablement baisé

hosties une parcelle qui demeurera sur l'autel jusqu'à la fin de la cérémonie (1), et servira de « sancta » pour la messe stationnale suivante; il dispose les deux hosties sur la patène et retourne à sa cathedra; l'archidiacre pose le calice au côté droit de l'autel; des acolytes, portant des sacs de lin, s'approchent de l'autel, les sous-diacres ouvrent ces sacs devant l'archidiacre, qui y dépose les pains consacrés pour la communion de l'assistance; puis ces sacs sont distribués aux évêques et aux prêtres.

Ici se place le rite de la fraction du pain : sur un signe du pape, la scola entonne le chant de l' « Agnus Dei » (2); deux sous-diacres apportent au trône la patène avec les deux « oblatae » du pape, les deux diacres assistants du pontife rompent les deux pains pendant que les évêques et les prêtres, ayant chacun devant eux un acolyte portant un de ces sacs de lin dont nous avons parlé, rompent les pains qu'ils contiennent. La fraction terminée, le pape se communique, puis, de l'un des fragments placés sur la patène, détache avec les dents une parcelle qu'il met dans le calice tenu par l'archidiacre; ce faisant il dit la formule : « Fiat commistio et consecratio... » à peu près telle qu'elle est consignée au Missel Romain (3); puis il est « confirmé » c'est-à-dire communiqué sous

l'autel, ou, en certaines régions, la sainte Hostie. Au XIII^e siècle, sous Innocent III, le baiser fut remplacé par l'accolade; de plus les fidèles ne se donnèrent plus la paix, mais on leur présenta à baiser l'instrument de paix ou la patène; ce rite subsiste encore aux messes des défunts et à certaines messes commémoratives : il accompagne le plus souvent l'offrande qui a lieu au moment de l'Offertoire.

(1) Ce rite disparut au XIII^e siècle lorsque apparurent les suspensions disposées au-dessus de l'autel pour recevoir la Sainte Réserve. — (2) Institué par le pape saint Sergius (687-701); vers le XI^e siècle, on remplaça au troisième « Agnus Dei » la clause « miserere nobis » par « dona nobis pacem »; à la même époque le « miserere nobis » fut remplacé dans la messe des défunts par la formule « dona eis requiem » à laquelle on ajoute, la troisième fois, « sempiternam ». Durant le chant de l'Agnus Dei, le pape donne au « nomenclator » les noms de ceux qu'il invite à sa table après la cérémonie. — (3) La fraction du pain, telle qu'elle se pratique aujourd'hui et que nous avons détaillée plus haut, est donc le résultat de la fusion des trois rites décrits dans l'Ordo I : la mixtion des « Sancta » et du Précieux Sang, la première fraction opérée par le pape à l'autel, et le mélange d'une parcelle consacrée et du Précieux Sang au moment de la Communion.

l'espèce du vin par l'archidiaque. Celui-ci se rend alors à l'autel (1), verse un peu de Précieux Sang dans plusieurs grandes coupes ou « scyphi » remplies de vin coupé de quelques gouttes d'eau ; ainsi le peuple pourra communier sous l'espèce du vin ; durant ce temps le clergé — évêques, prêtres et diacres — reçoit au trône la communion sous l'espèce du pain, des mains du pape, et est « confirmé » par le premier des évêques au coin de l'autel ; quand le clergé a communiqué, l'archidiaque vide dans les « scyphi » ce qui reste du Précieux Sang ; le pontife va communier les sénateurs et les matrones, puis les clercs et la scola ; l'archidiaque les confirme avec le vin sanctifié par le Précieux Sang : les communicants en aspirent quelques gouttes au moyen d'un tube ; les hommes du peuple reçoivent la communion des mains des évêques et des diacres, les femmes, des mains des prêtres (2). Pendant ce temps la scola chante l' « Antiphonam ad communionem » psaume à répons dont il n'est resté que l'antienne.

L'action de grâces. — La communion terminée, les chantes disent le « Gloria Patri » et répètent l'antienne ; le pape, toujours à sa cathedra, salue l'assistance par le « Dominus vobiscum » et récite l' « Orationem ad complendum » notre postcommunion ; l'archidiaque dit ensuite : « Ite missa est » ; on lui répond : « Deo gratias » (3). En retournant à la sacristie, précédé des

(1) Il annonce alors au peuple la prochaine station. — (2) Les hommes reçoivent encore la sainte Hostie dans leur main droite, et les femmes sur un linge blanc ; mais dès le x^e siècle l'usage du pain azyme se généralisant, les communicants, sauf prêtres et diacres, reçoivent l'hostie sur les lèvres. La communion sous les deux espèces disparut au xiii^e siècle ; au siècle précédent, la coutume était de présenter au communicant, comme le font encore aujourd'hui les « Orthodoxes », un fragment d'hostie trempé dans le Précieux Sang. La communion sous les deux espèces se maintint à la messe papale jusqu'au xv^e siècle. — (3) Au vi^e siècle déjà, les jours de pénitence, jours où les fidèles étaient invités à prier plus longtemps, l'office se prolongeait au delà de la messe par des psaumes et des lectures pieuses, formant un ensemble comparable à l'une des petites heures de notre Bréviaire ; aussi, en ces jours, le diacre ne renvoyait pas les fidèles, mais les invitait à bénir Dieu : il disait : « Benedicamus Domino ! ». Depuis, quoique les fidèles ne soient plus invités à réciter l'office après la messe, la formule

acolytes, des sous-diacres et des diacres, le pape bénit les évêques et les prêtres; ceux-ci lui disent : « Jube Domne, benedicere : Daignez nous bénir, Seigneur! », et le pontife répond : « Benedicat nos Dominus : Que le Seigneur nous bénisse! » Puis il bénit l'assistance et rentre au « secretarium » (1).

4. — LES MESSES QUOTIDIENNES ET PRIVÉES.

a) La multiplication des messes. — Nous avons vu que, dès la période apostolique, l'usage le plus général était de ne célébrer les saints Mystères qu'à certains jours désignés, ordinairement le dimanche; tant que durèrent les persécutions cette coutume se maintint à peu près invariable; cependant, durant cette période, la sainte messe était aussi célébrée aux jours de fête, alors bien rares, et à l'anniversaire ou « natale » de la mort des martyrs. Dès la fin du IV^e siècle, les jours de célébration se multiplièrent : les martyrs sont fêtés en grand nombre, témoin un calendrier romain de l'an 354; les fêtes de Notre-Seigneur et des saints confesseurs se multiplient : bon nombre de ces fêtes deviennent aussi solennelles que les jours de station; la fête de la Dédicace des églises est instituée à ce moment; les jours de jeûne tendent à être sanctifiés, d'abord par une assemblée d'édification, et bientôt par la sainte messe : c'est ainsi que, vers la seconde moitié du V^e siècle sous le pape saint Simplicius (468-483), on eut les messes de station du mercredi et du vendredi des Quatre-Temps,

« Benedicamus Domino » a remplacé « Ite missa est » à toutes les messes où l'on ne dit pas le « Gloria in excelsis ».

(1) La messe papale devint la messe solennelle modèle, et réduite à sa plus simple expression, la messe basse. Quand à Rome un évêque remplace le pape, il récite la collecte à l'autel et procède à la fraction du pain sur l'autel; dans leurs cités les évêques font tout comme le pape; si un prêtre dit la messe stationnale, il la célèbre comme l'évêque remplaçant le pape, mais ne dit le « Gloria in excelsis » que le jour de Pâques. Toute la phase sacrificielle des messes pontificales actuelles se fait à l'autel; la communion au trône ne se pratique plus que dans les grandes solennités papales.

et les messes de station de tous les jours de Carême, sauf le jeudi qui reçut sa messe du pape saint Grégoire II (715-731); même le mercredi et le vendredi de chaque semaine, regardés comme jours de pénitence, eurent chacun leur messe. En Afrique, comme en témoigne saint Augustin en 400, il ne se passe pas de jours où on ne célèbre le Saint-Sacrifice. Toutefois l'assemblée du dimanche était seule de précepte, ainsi que le déclare le Concile d'Elvire au début du IV^e siècle. En même temps les églises se multiplient : à côté de l'église épiscopale ou cathédrale, s'élèvent les églises presbytérales ou paroisses (ainsi les « titres » de Rome); à chacune d'elles est attaché un prêtre qui célèbre, le même jour que l'évêque, une messe identique à la sienne : les fidèles, dont le nombre grandit incessamment, peuvent ainsi aisément assister au Saint-Sacrifice; les campagnes se voient aussi bientôt doter d'églises administrées par un prêtre ordinairement assisté d'un diacre; vers la fin du V^e siècle les autels se multiplient dans les églises : à mesure que le culte des saints grandit, chaque basilique abrite les reliques de plusieurs saints et leur élève des « confessions » c'est-à-dire des autels; sur ces autels se célébreront les messes dites « privées », dont la pratique se généralisa dès le IV^e siècle.

b) *Les messes privées.* — A cette époque, en effet, la coutume s'introduisit de célébrer dans les cimetières des messes sur la tombe des défunts; les fidèles demandaient à leurs prêtres des messes pour des intentions particulières, et ces messes, avec l'autorisation de l'évêque, pouvaient être dites dans des oratoires domestiques; bientôt, au V^e siècle, on enterra les morts à l'intérieur même des églises, et les messes, célébrées tant pour les défunts que pour les autres fins de la dévotion privée, firent leur apparition dans les églises. La multiplication des messes privées dégénéra même en abus : on vit des prêtres célébrer chacun plusieurs messes par jour; aussi, au X^e siècle, plusieurs évêques, entre autres saint Dunstan de Cantorbéry, interdirent à leurs prêtres de célébrer plus de trois messes chaque jour, et au

XI^e siècle, le pape Alexandre II (1061-1073) déclara qu'il suffisait à un prêtre de célébrer une messe par jour.

— c) *La messe basse*. — Les messes privées ne pouvaient toutes revêtir la solennité de la messe papale, ou même de la messe paroissiale dont le cérémonial, quoique déjà beaucoup plus simple, exigeait encore un nombre de ministres et un temps trop considérable, incompatibles avec la multiplication des messes et les occupations des prêtres et des fidèles; aussi, dès le VIII^e siècle, on autorisa les prêtres à célébrer des messes, dépouillées de toute solennité et libres de tout chant; et pour que chaque prêtre eût la consolation de célébrer quotidiennement la sainte messe, soit pour sa dévotion personnelle, soit aux intentions qu'on lui recommandait, l'Église toléra les messes solitaires où le prêtre n'a qu'un servant avec lui. Toutefois la messe basse, dépouillée des cérémonies et des chants de la messe solennelle, s'enrichit de prières, introduites entre le X^e et le XIII^e siècle, destinées à accompagner tel geste qui autrefois s'accomplissait en silence, et à rappeler au célébrant les sentiments dont il doit être pénétré. Ces prières ont aujourd'hui passé dans l'Ordinaire de la messe : elles n'ont été introduites dans la messe solennelle que dans le courant du XIII^e siècle; le pape Innocent III (1198-1216) ne les y mentionne pas encore. Elles vont faire l'objet de notre dernier paragraphe.

5. — LES DERNIERS PERFECTIONNEMENTS APPORTÉS A L'ORDINAIRE DE LA MESSE.

a) Le psaume « *Judica me Deus* » et son antienne « *Introibo ad altare Dei* » étaient récités dès le XI^e siècle par le prêtre tandis qu'il se rendait à l'autel; il pouvait toutefois l'omettre à son gré; saint Pie V, en 1570, en rendit la récitation publique obligatoire, au bas des degrés de l'autel; on l'omet aux messes du temps de la Passion et aux messes des morts. La Liturgie lyonnaise ne le possède pas.

b) Le « Confiteor » est communément récité dès le ^xe siècle.

c) Les quatre versets qui suivent semblent avoir été employés, dès les premiers temps de l'Église, comme préambules des oraisons. L'oraison « Aufer a nobis » se rencontre déjà au ^ve siècle dans le Sacramentaire Léonien ; la prière « Oramus te Domine », que le Prêtre récite en baisant les reliques scellées dans la pierre de l'autel, se rencontre dans des missels du ^xi^e siècle.

d) La formule « Per evangelica dicta deleantur nostra delicta », que le Prêtre récite en baisant l'Évangile, date du ^{xii}e siècle, mais n'a été imposée qu'en 1570.

e) Le « Credo » récité à la Messe est, avec quelques retouches, dont la principale est l'addition du « Filioque », la profession de foi rédigée au Concile de Nicée en 325 et complétée au Concile de Constantinople en 381 (1) ; il a été introduit dans la Messe romaine par le Pape Benoît VIII (1012-1024) en 1014, à l'occasion du couronnement de l'Empereur d'Allemagne Henri II ; ce dernier s'étonnait de ne pas entendre chanter le Symbole à Rome, alors qu'en Gaule et en Germanie il avait été introduit dans la Messe en vertu d'un décret du Concile de Francfort tenu en 794 ; le Pape accéda au désir de l'Empereur : le Symbole de Nicée fut accordé aux messes de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge, des Apôtres, des Docteurs et de quelques autres Saints comme sainte Marie-Madeleine, saint Michel, etc..., en sus des Messes du Dimanche.

f) L'offertoire a été enrichi d'un groupe de huit prières ; les voici, distribuées dans leur ordre définitif :

Le « Suscipe Sancte Pater » accompagne l'oblation de l'hostie : cette prière apparaît avec sa fonction au ^xi^e siècle, mais se trouve déjà au ^{ix}e siècle dans le « Livre de Prières » de Charles le Chauve.

(1) L'usage de chanter le Credo après l'évangile remonterait, d'après Mgr Batiffol, à la condamnation de Félix d'Urgel et d'Elipand par le concile de Francfort en 794 ; on a cependant tout lieu de croire que l'emploi liturgique du Symbole, enrichi du « Filioque », remonte aux premières années du ^ve siècle, en Espagne d'abord, puis en Gaule.

Le Prêtre, en versant le vin et l'eau dans le calice, récite la prière « Deus qui humanæ » prise au Sacramentaire grégorien ; elle y figure comme oraison de Noël ; au XI^e siècle encore, le calice était apporté garni sur l'autel, ou bien on se servait, pour l'infusion du vin, de la formule conservée dans la liturgie lyonnaise : « De latere Domini nostri Jesu Christi exivit sanguis et aqua... »

La prière « Offerimus tibi Domine » accompagne l'oblation du calice ; elle date du XI^e siècle.

Puis le Prêtre s'incline en récitant la formule « In spiritu humilitatis » qui se rencontre au XI^e siècle, accompagnant l'oblation de l'hostie ; elle a été adoptée par Rome au XIII^e siècle.

Le « Veni Sanctificator » est accompagné de la bénédiction des oblats ; il se rencontre déjà dans un sacramentaire irlandais du VII^e siècle.

Le Prêtre se lave ensuite les mains en récitant le psaume « Lavabo inter innocentes » dont les Lyonnais ne récitent que les deux premiers versets ; son introduction ne remonte qu'à la fin du XIII^e siècle.

Incliné au milieu de l'autel, le Prêtre récite le « Suscipe Sancta Trinitas » qui pouvait, au XI^e siècle, remplacer le « Suscipe Sancte Pater » mais qui, le plus souvent à cette époque, était récité par le célébrant lorsqu'il recevait les offrandes des fidèles.

Le Prêtre se tourne vers les fidèles et dit « Orate Fratres ut meum ac vestrum sacrificium... » ; le servant répond « Suscipiat Dominus sacrificium... » Pour la première fois dans l'Ordo Romanus II du IX^e siècle, il est dit que le Prêtre, s'adressant aux fidèles après l'offrande, leur dit « Orate ! » La formule actuelle date du XI^e siècle ; le « Suscipiat » date de la même époque, mais ne s'est généralisé qu'au XIII^e siècle, grâce aux Frères Mineurs ; l'Ordinaire de la Messe des Dominicains et la Messe des Présancifiés du Vendredi-Saint ne possèdent pas cette prière.

g) Voici maintenant un groupe de dix prières qui accompagnent la Communion du Prêtre :

Les trois premières : « Domine Jesu Christe qui dixisti »,

« Domine Jesu Christe, Fili Dei », « Perceptio Corporis tui » servent de préparation à la Sainte Communion. La première, dans laquelle le Prêtre demande à Dieu de pacifier la Sainte Église et de la maintenir dans l'union, précède aux Messes solennelles le baiser de paix : elle semble une paraphrase de la clause du troisième Agnus Dei : « Dona nobis pacem » ; elle n'existe pas aux Messes des défunts : en effet l'Agnus Dei de ces Messes n'est pas accompagné des mots « Dona nobis pacem » et le baiser de paix ne s'y donne pas. Ces trois prières ont été introduites vers le XI^e siècle par le Moyen âge non romain.

Le « Panem coelestem accipiam » était peut-être autrefois une antienne de Communion.

Le Prêtre se frappe trois fois la poitrine en récitant chaque fois la belle prière du centurion de Capharnaüm au Sauveur : « Domine non sum dignus... », puis il communie au Corps de Notre Seigneur en disant : « Corpus Domini Nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam aeternam, Amen (1) », formule qui, dans sa contexture actuelle, date du XIII^e siècle, mais qui existait à peu près dans les mêmes termes dès le VIII^e siècle.

Après avoir communiqué sous l'espèce du pain, le prêtre récite la formule d'action de grâces : « Quid retribuam Domino... », tout en purifiant le corporal et la patène ; puis il communie au Sang du Christ en disant : « Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam aeternam. Amen ».

A la première ablution, qui sert à purifier le calice, le célébrant récite la prière « Quod ore sumpsimus » ; c'est une postcommunion du Sacramentaire Léonien, et elle a conservé cette attribution à la messe du jeudi de la Passion.

(1) La même formule, dans laquelle « animam meam » est remplacé par « animam tuam », est employée pour la Communion des fidèles. Les prières qui accompagnent la distribution de la sainte communion, c'est-à-dire le « Confiteor », le « Misereatur », l'« Indulgentiam », l'« Ecce Agnus Dei » et le « Domine non sum dignus » sont signalées pour la première fois au XIII^e siècle ; elles ont dû d'abord constituer le rituel de la communion distribuée en dehors de la messe.

À l'ablution des doigts le prêtre dit : « Corpus tuum Domine, quod sumpsi, etc... »; cette prière est une postcommunion gallicane que l'on trouve dans le Sacramentaire d'Autun du VII^e siècle.

h) La prière « Placeat tibi Sancta Trinitas »; qui précède la bénédiction, semble dater du IX^e siècle; à cette époque le prêtre la récitait après avoir quitté l'autel; en 1474, il la récite encore après avoir béni l'assistance; c'est saint Pie V qui plaça cette prière avant la bénédiction (1).

i) La formule actuelle de bénédiction : « Benedicat vos Omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus sanctus, Amen » ne devint invariable qu'en 1570. Les Prêtres autrefois n'avaient pas le droit de donner la bénédiction à la fin de la messe; c'est au XI^e siècle que, poussés par les instances des fidèles, les simples prêtres prirent l'habitude de bénir l'assistance comme le faisaient les Évêques; toutefois ceux-ci conservèrent seuls l'ancienne coutume de bénir de trois signes de croix; le prêtre ne bénit que d'un seul signe de croix.

j) L'Évangile de S. Jean « In principio erat Verbum... » n'est devenu de règle qu'en 1570; déjà au XIII^e siècle, plusieurs prêtres ont la dévotion de le réciter, une fois leur messe terminée; le Cérémonial des Évêques, publié en 1600, fait du dernier Évangile une prière que l'Évêque récite à voix basse en quittant l'autel : C'est ce que les Lyonnais pratiquent encore aux messes solennelles. Avant 1570 le célébrant pouvait, s'il le voulait, remplacer « In principio erat Verbum » par le court passage de l'évangile de saint Luc, récité aux messes votives de la Sainte Vierge : « Loquente Jesu ad turbas... ».

C. — CONCLUSION

Depuis que la communion fréquente et quotidienne a repris sa place d'honneur dans le règlement de vie de la plupart des chrétiens fervents, l'assistance à la sainte Messe l'a suivie comme son cadre

(1) L'oraison « super populum » qui, aux fêtes de Carême, suit la postcommunion, est déjà mentionnée dans le Sacramentaire Grégorien, et elle semble avoir été autrefois une formule de bénédiction.

naturel et obligé ; et de jour en jour croît le nombre des fidèles qui désirent sanctifier leur journée en prenant part au Divin Sacrifice. Plusieurs méthodes d'assistance à la Messe ont été recommandées, et certes elles ont pu renouveler la piété et raviver la foi chez les personnes qui les ont employées ; loin de nous par conséquent, l'intention de les critiquer et de les déconseiller ; mais qu'on nous permette deux remarques :

Une méthode conseillée pour assister « avec fruit » à la Sainte Messe a sans doute pour but de rendre aisée et agréable la participation au Saint-Sacrifice, et d'assurer l'obtention des fruits que l'on désire en retirer ; elle ne peut par conséquent, se désintéresser des prières, des rites de la Messe, et de leur sens, ni surtout de la méditation des quatre fins du Sacrifice : adoration, action de grâces, impétration des dons de Dieu, satisfaction pour nos péchés, qui apparaissent nettement dans les formules de la Messe. En outre, les méthodes les plus appréciées de nos jours et les plus fructueuses sont celles qui se rapprochent davantage de la texture originale de la Messe, soit qu'elles en paraphrasent les formules, soit que, considérant l'autel, les ornements du Prêtre, les vases sacrés, la matière du sacrifice, les rites de la Messe, elles fournissent à leur sujet quelques mots d'explication.

Nous n'avons certes pas la pensée de minimiser les pieuses affections, les considérations que présentent bon nombre de formulaires de prières au sujet de la Sainte Eucharistie et de la Passion, non plus que les dévotions indulgenciées, comme le Rosaire, qui font authentiquement partie de la « Prière de l'Eglise » ; toutes, en effet, constituent un excellent adjuvant dont il est légitime de se servir durant la Sainte Messe, quand la piété languit et a besoin d'être renouvelée ; mais, à notre avis, aucun manuel de dévotion, même dûment approuvé, ne devra jamais, dans l'appréciation et la pratique des personnes pieuses ou des âmes religieuses, ravir la première place au « Missel Romain » où se trouvent consignées les prières que le prêtre récite à l'autel avec les rites qui les accompagnent. Le culte des fidèles envers la Sainte Messe

n'évitera sûrement, pensons-nous, l'écueil toujours possible de la fantaisie et des mesquines préoccupations que s'il utilise, ou du moins emprunte largement les saintes et vénérables formules de la liturgie catholique, les prières sacrées qui nous viennent des Apôtres et des premiers pasteurs, prières qui, dans leur majestueuse sobriété, respirent la foi la plus vive, la confiance la plus entière, la contrition la plus sincère, et par dessus tout le plus profond respect qui rend saisissante, quand on les prononce, la sainte présence de Dieu.

Il est aisé de comprendre, dès lors, l'efficacité spéciale de la « Grand'Messe », pour l'obtention d'un tel résultat, et combien il est opportun d'affectionner les fidèles aux grandes solennités liturgiques : ici les rites du Sacrifice se déroulent dans toute leur ampleur et leur intégrité; les cérémonies, les chants — auxquels il est à souhaiter que tous mêlent leur voix, sans respect humain — captivent tous les sens, parlent éloquentement à la piété, et donnent une haute idée de la Majesté Divine, pour laquelle la Sainte Église ne marchande ni son or, ni son temps, ni les témoignages grandioses de sa filiale admiration.

Puissent ces considérations engager les âmes désireuses de renouveler leur piété envers la Sainte Messe, à prier désormais avec la catholicité, par l'organe de l'Église d'aujourd'hui et de tous les temps; d'excellents manuels, heureusement édités de nos jours, dus surtout au zèle éclairé de l'Ordre Bénédictin, en particulier les *Missels* de Dom Gaspar Lefebvre, et de Dom Cabrol, les y aideront grandement; outre que Dieu attache à cette sainte pratique une grâce de dévotion et une efficacité spéciales, aucune méthode ne nous semble plus apte à donner la profonde intelligence des rites et des formules qui constituent le Saint Sacrifice de nos autels, et que nous avons essayé de mettre en lumière au cours de cet exposé.